



## Règlement du concours de mode « tendances recyclage et surcyclage »

Réservé aux lycéens des classes bilingues  
et étudiants francophones

### Article 1 : Objet et thème du concours

Dans le cadre des célébrations de la semaine de la Francophonie au Laos, l'Institut français propose un concours mode « tendances recyclage et surcyclage » aux lycéens des classes bilingues et étudiants francophones.

Ce concours vise à promouvoir la récupération de matériaux, de produits, la réutilisation de vêtements dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en une nouvelle tenue.

Le recyclage et le surcyclage ont un impact positif sur l'environnement : la réutilisation d'un produit évite en effet d'en créer un nouveau.

Le concours est ouvert du 5 février au 3 mars 2020 inclus. Les candidats devront déposer leur projet par mail. La sélection se fera à l'occasion d'un défilé de mode le 20 mars 2020 à l'Institut français de Vientiane.

### Exemples :





## **Article 2 : Participants**

Ce concours s'adresse uniquement aux lycéens des classes bilingues du Laos (L1, L2, L3) et aux étudiants francophones.

Chaque projet est porté par un groupe d'étudiants composé de 2 à 5 personnes.

## **Article 3 : Modalité de participation**

La participation au concours est gratuite. Le règlement est envoyé par courrier électronique aux Assistants Pédagogiques des classes bilingues et chefs de départements de français dans les universités et ENS.

Pour participer au concours, chaque groupe doit envoyer par email à [cooperation.education@gmail.com](mailto:cooperation.education@gmail.com) avant le 4 mars 2020 un dossier de participation composé de :

- un formulaire de participation
- une fiche projet
- trois photos haute résolution de la tenue vestimentaire

Le titre du mail doit comporter le nom du concours et de l'école / université (ex : concours mode – lycée Pasatipathai). **Tout mail incomplet sera rejeté.**

## **Article 4 : Droit d'auteur**

En signant le formulaire de participation, chaque personne autorise l'utilisation des photos de sa tenue vestimentaire et la publication dans tout support de communication ; et certifie que les participants sont titulaires des droits d'auteur de la tenue vestimentaire.

## **Article 5 : Désignation des gagnants**

En cas de nombreuses inscriptions, une pré-sélection pourra être effectuée pour participer au défilé le 20 mars.

Le jury sera composé d'au moins 3 personnes. Les membres du jury jugeront chaque tenue vestimentaire lors d'un défilé de mode qui se tiendra à l'Institut français le 20 mars. Le jury attribuera une note sur 20 points pour chaque tenue selon les critères suivants :

- Respect du thème : création d'une tenue vestimentaire uniquement à partir de recyclage et/ou surcyclage (3 points)
- Originalité et créativité (15 points)
- Présentation du projet (annexe) (2 points)

En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

## **Article 6 : Prix**

Un bon d'une valeur de LAK 1 500 000 sera décerné à la meilleure création vestimentaire dans la catégorie secondaire et universitaire. Ce bon sera à partager entre les participants et servira à acheter du tissu et faire confectionner une tenue (pantalon / robe / jupe / chemisier / ...) chez un tailleur. Les factures et photos des tenues réalisées seront à envoyer dans un délai de 2 mois par mail à [cooperation.education@gmail.com](mailto:cooperation.education@gmail.com).

Les gagnants autorisent l'organisateur à publier leur vidéo, le nom de l'école et des membres du groupe gagnant sur tout support de communication sans contrepartie.

Les participants au défilé seront avertis par mail. Un(e) représentant(e) du groupe sera invité(e) à venir présenter la tenue au défilé le vendredi 20 mars 2020 à l'Institut français de Vientiane. Les frais de déplacement (bus) et d'hébergement sont pris en charge par les organisateurs.

## **Article 8 : Calendrier**

Le concours respectera le calendrier suivant :

- Ouverture du concours : le 5 février 2020
- Clôture de la remise des dossiers de participation : le 3 mars 2020 inclus
- Défilé et remise des lots : le 20 mars 2020

## **Article 9 : Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

~ FORMULAIRE DE PARTICIPATION ~

**CONCOURS DE MODE**

Dossier à transmettre avant le 4 mars 2020 à [cooperation.education@gmail.com](mailto:cooperation.education@gmail.com)

**INSCRIPTION (par groupe de 2 à 5 étudiants max.)**

**Etablissement**

Nom de l'établissement : ..... Ville .....

**Projet**

Nom de votre projet : .....

**Identité des étudiant(s)**

En participant à ce concours, j'autorise l'organisateur à publier le projet et la vidéo sur tout support de communication sans contrepartie.

NOM Prénom : Mademoiselle / Monsieur .....

Courriel : .....@.....

Téléphone personnel : +856..... signature

WhatsApp : +856.....

NOM Prénom : Mademoiselle / Monsieur .....

Courriel : .....@.....

Téléphone personnel : +856..... signature

WhatsApp : +856.....

NOM Prénom : Mademoiselle / Monsieur .....

Courriel : .....@.....

Téléphone personnel : +856..... signature

WhatsApp : +856.....

NOM Prénom : Mademoiselle / Monsieur .....

Courriel : .....@.....

Téléphone personnel : +856..... signature

WhatsApp : +856.....

NOM Prénom : Mademoiselle / Monsieur .....

Courriel : .....@.....

Téléphone personnel : +856..... signature

WhatsApp : +856.....



~ FICHE PROJET ~  
**CONCOURS DE MODE**

PHOTO DES MATERIAUX UTILISES ET / OU ANCIEN VETEMENT	TEXTE D'EXPLICATION	PHOTO DE LA TENUE PRESENTEE AU DEFILE



~ EXEMPLE DE FICHE PROJET ~

## CONCOURS DE MODE

PHOTO DES MATERIAUX UTILISES ET / OU ANCIEN VETEMENT	TEXTE D'EXPLICATION	PHOTO DE LA TENUE PRESENTEE AU DEFILE
	<p><i>J'ai pris une vieille chemise que mon père ne porte plus et je l'ai transformée en un haut très à la mode.</i></p> <p><i>J'ai aussi créé une jupe à partir de pages colorées de magazines que j'ai découpé en forme d'écailles.</i></p>	